

ORDRE DU JOUR

Pour Jeudi, 1^{er} décembre

N° 1.

30 novembre—Prise en considération des amendements apportés par le comité permanent des Banques et du commerce au Bill (J-5), intitulé: "Loi concernant la défense nationale".—(L'honorable sénateur Hayden.)

N° 2.

30 novembre—Deuxième lecture du Bill (Z-6), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1947 sur l'indemnisation des employés de l'État".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 3.

30 novembre—Deuxième lecture du Bill (63), intitulé: "Loi concernant l'inspection du poisson et des plantes marines".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 4.

30 novembre—Deuxième lecture du Bill (64), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 5.

30 novembre—Deuxième lecture du Bill (142), intitulé: "Loi modifiant la Loi nationale de 1944 sur l'habitation".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 6.

30 novembre—Deuxième lecture du Bill (185), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 7.

3 novembre—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Roebuck—Que le gouvernement soit requis de soumettre à la prochaine Conférence fédérale-provinciale sur la Constitution le projet d'amendement suivant concernant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique:

1. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, est modifié par l'adjonction de la Partie suivante, qui sera connue comme: "Bill canadien des Droits de l'homme et des Libertés fondamentales":

XII

148. Tout individu est recevable à jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales ci-énumérés, et nonobstant toute disposition de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, ou de toute loi qui le modifie, il n'est pas loisible au Parlement du Canada ou à la Législature de quelque province de faire des lois qui violent ces droits et libertés.